

**SAS ARGEO**

161 Rue du Levant
30420 - CALVISSON

FRANCE
Tél. : 0466019788

Email : contact@argeo.fr

Site web : http://www.argeo.fr

FACTURE

N° : FAC00000492

Date d'émission : 10/02/2026

N° TVA : NC

HECTARE

RN 113

ZI LES PORTES DOMITIENNES

34741 VENDARGUES

FRANCE

N° Pégas : 300077

Réf. : **BOUILLARGUES - ZAC Bonice** - Réf. à DEV00000420

- Avis géologique général
- Nature et perméabilité des sols
- Mission G1 loi Élan ES PGS : Classification GTR des sols - Sensibilité argile gonflante
- Étude géotechnique voirie
- Pose de deux piézomètres
- Pour mémoire: suivi (facturé en fin de suivi)

Facture établie par Raphael Le Blanc

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Dossier de demande de DICT	1,00	130,00 €	0,00%	130,00 €	20,00%
Vacation Ingénieur Géologue pour relevés géologiques et suivi des sondages	1,00	700,00 €	0,00%	700,00 €	20,00%
Location pelle mécanique avec chauffeur	1,00	650,00 €	0,00%	650,00 €	20,00%
Essais de perméabilité à charge hydraulique constante	8,00	80,00 €	0,00%	640,00 €	20,00%
Analyse en laboratoire géotechnique : détermination IPI	2,00	135,00 €	0,00%	270,00 €	20,00%
Analyse en laboratoire géotechnique : identification des sols et classification GTR	2,00	235,00 €	0,00%	470,00 €	20,00%
Pose de 2 piézomètres sur 5 mètres de profondeur, avec massif, tête de protection et cadenas	1,00	2 800,00 €	0,00%	2 800,00 €	20,00%
Pour mémoire : Enregistrement des données par sondes piézométriques autonomes (Prix mensuel, Facturé en fin de suivi)	0,00	250,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%
Rapport de synthèse et d'interprétation des résultats : 3 volets (Mission G1 - G2 AVP voiries - EP)	1,00	800,00 €	0,00%	800,00 €	20,00%

Nous vous remercions de bien vouloir préciser la référence de la facture lors de vos règlements par chèque ou par virement

Tyca de vente - Prestation de services

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	5 500,00 €	20,00%	1 100,00 €

Règlement : Chèque
Echéance(s) : 6 600,00 € au 10/02/2026

Coordonnées bancaires

Nom : SOCIETE GENERALE
IBAN : FR76 3000 3032 5200 0201 1366 158
BIC : SOGEFRPP

Total HT	6 460,00 €
Remise	960,00 €
Total HT net	5 500,00 €
TVA	1 100,00 €
Total TTC	6 600,00 €

Bon pour paiement
le 26/02/2026

Charlotte

Le montant total s'élève à six mille six cents euros

En vous remerciant de votre confiance, paiement par chèque ou virement à l'ordre de la SAS Argéo

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).